

ARRETE MUNICIPAL N° 2024-075

Parc du Bois Doré

Objet : Réglementation temporaire d'occupation du domaine public dans le Parc du Bois Doré lors de la Chasse aux œufs organisée par Les Amis de la Charto le dimanche 7 avril 2024

Nous, Ghislain de Longevialle, Maire de la commune de Gleizé (Rhône),

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2212-2 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.2122-1 et L.2125-1 ;

Vu le code de la sécurité intérieure et notamment les articles L132-1 et L511-1

Vu la demande en date du 28 mars 2022 par laquelle Monsieur Benjamin RIPOCHE, Président de l'association Lesamisdela charto, 355 rue George Sand à Gleizé sollicite l'autorisation d'occuper une partie du Parc du Bois Doré en vue d'y organiser la Chasse aux œufs de l'école Maternelle et Elémentaire Joséphine Baker,

ARRETONS

Article 1er

L'association LES AMIS DE LA CHARTO est autorisée à occuper une partie du Parc du Bois Doré dimanche 7 avril de 8 h à 18 h en vue d'organiser la chasse aux œufs de l'école Joséphine Baker.

Article 2

Dans le cadre de cette occupation, le permissionnaire veillera à ne pas troubler la tranquillité publique, à laisser l'accès aux espaces de jeux, et conservera le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la durée de l'occupation.

En cas de dégradation, la commune de Gleizé fera procéder aux travaux de remise en état des lieux aux frais de l'association.

Article 3

La présente autorisation est accordée à titre précaire et est révoquée à tout moment, sans indemnité, en cas de non-respect par le permissionnaire des obligations susvisées ou pour toute autre raison d'intérêt général.

AMPLIATION DU PRESENT ARRETE SERA TRANSMIS A :

- Police Municipale de Gleizé
- Monsieur le Président Benjamin Ripoche des Amis de la Chartonnière.

Fait à Gleizé, le 12 mars 2024



Christain de Longevialle
Maire